

Résolution sur la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne

2004/2557(RSP) - 09/03/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 514 voix pour, 110 voix contre et 20 abstentions, une résolution déposée par la Conférence des présidents, sur la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne.

Convaincu que l'Union européenne peut être un guide pour le progrès économique, social et environnemental dans le monde, le Parlement confirme son engagement à l'égard de la stratégie de Lisbonne ainsi qu'à l'égard de la vision qu'elle expose d'une économie dynamique et d'une société meilleure offrant une plus grande qualité de vie, pour améliorer la croissance et l'emploi, créant ainsi un cadre pour la cohésion sociale et la politique environnementale.

Les députés estiment que la réussite de l'agenda de Lisbonne passe par la réalisation, par les États membres, des réformes structurelles indispensables à la préservation du modèle social européen. Elle nécessite également un cadre macroéconomique capable de soutenir la croissance et que ce cadre doit associer stabilité et incitation à investir dans les objectifs de Lisbonne.

Reconnaissant, d'une part, la contribution positive de la politique environnementale pour la croissance et l'emploi au travers notamment du développement des éco-innovations et, d'autre part, que l'UE doit relever des défis tels que ceux du changement climatique et du déclin de la biodiversité, le Parlement estime nécessaire d'intégrer les considérations environnementales dans le processus de Lisbonne révisé.

À l'instar de la Commission européenne, les députés que, pour relancer la stratégie de Lisbonne, il est essentiel de s'attaquer à l'incapacité à respecter les objectifs définis en mars 2000 et de faire de la stratégie un élément central du débat national et européen. Ceci suppose:

- un choix des priorités plus marqué, assorti d'actions prioritaires identifiables couvrant les trois aspects de l'agenda de Lisbonne, de manière à définir un axe plus clair corrigeant le caractère dispersé des orientations du processus de Lisbonne,
- une perspective attrayante, qui fasse l'objet d'une bonne communication, permettant de mobiliser la population européenne,
- un processus de décision et de mise en œuvre plus ouvert et transparent, afin que le principe de la responsabilité démocratique soit mieux respecté et que les députés et les citoyens nationaux et européens puissent se l'approprier,
- les ressources budgétaires nécessaires, nationales et européennes, à la concrétisation des objectifs fixés,
- la relance des investissements privés et publics.

Le Parlement estime que, pour créer croissance et emploi, le Conseil européen de printemps devrait axer la stratégie de Lisbonne sur de grands objectifs au travers d'actions en faveur d'une société fondée sur la connaissance, par la promotion des investissements publics et privés dans les objectifs de Lisbonne, la promotion d'un environnement propice aux entreprises, une politique sociale fondée sur l'insertion, la sécurité, la solidarité et la capacité d'adaptation, et l'utilisation de la politique européenne de l'environnement comme source de compétitivité.

La résolution insiste sur les points suivants :

- la mise en place d'un marché unique des services où prévaut un équilibre entre l'ouverture des marchés, les services publics, les droits sociaux et ceux des consommateurs ;
- l'adoption d'un cadre juridique communautaire sur les services d'intérêt général afin de garantir leur qualité et leur accès à tous les Européens ;
- la mise en œuvre effective de règles applicables à la passation de marchés publics ;
- des efforts supplémentaires en faveur de la création d'un environnement plus propice aux PME, en leur évitant des contraintes administratives superflues, ainsi qu'en assurant un accès plus aisé aux ressources financières destinées à l'investissement;
- le renforcement des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ceci afin d'adopter une approche globale pour renouveler l'élan décisif donné à l'élimination de la pauvreté d'ici à 2010;
- la mise en place d'un marché de l'énergie compétitif privilégiant les énergies durables ;
- un soutien plus net aux écotechnologies et aux innovations éco-efficaces ;
- des stratégies permettant d'améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi et de préparer la jeunesse aux évolutions futures. Un fonctionnement plus flexible du marché du travail devrait viser à augmenter les possibilités d'emploi, plus particulièrement en fonction des besoins spécifiques des PME ;
- des mesures détaillées en vue de soutenir les régimes de financement complémentaire, comme moyen de compléter les régimes de retraite nationaux existants ;
- des objectifs ambitieux en ce qui concerne la place l'éducation et la formation, l'amélioration du capital humain, ainsi que la formation tout au long de la vie ;
- la nécessité d'une approche intégrée de l'égalité des femmes et des hommes ;
- une politique industrielle et de recherche intégrée plus particulièrement destinée aux PME, et son accessibilité financière ;
- tous les États membres à s'engager, à l'occasion du Conseil européen de printemps, à prendre les mesures nécessaires pour que les dépenses de R&D atteignent au moins 3% du revenu national ;
- l'intensification de l'action en vue d'une procédure efficace, rentable et la moins lourde possible pour la délivrance de brevets européens ;
- le lancement d'une nouvelle initiative concernant la société de l'information qui porte sur les défis à relever jusqu'en 2010.

Soulignant qu'une vraie culture de dialogue doit être mise en place avec le Parlement afin de créer un sentiment de responsabilité partagée, les députés estiment qu'un partenariat solide entre le Parlement et la Commission et entre le Parlement et les parlements nationaux, ainsi qu'une participation renforcée des autorités régionales et locales, sont essentiels à la réussite du projet.

Enfin, le Parlement demande au Conseil européen d'admettre que les investissements sont essentiels à la modernisation de l'Europe et d'adopter une action commune pour encourager les investissements publics et privés, en mettant plus particulièrement l'accent sur les investissements les plus indispensables au processus de Lisbonne.